dont il était investi et lui indiqua les grandes lignes de l'œuvre qu'il se proposait de réaliser.

Du ministère de l'Intérieur, M. Monis se rendit à la chambre et de là au Luxembourg où il s'entretint avec MM. Brisson et Dubost.

M. Berteaux, ministre de la Guerre

A 10 heures, MM. Monis et Constant se rendirent chez M. Berteaux pour le présentir pour le ministère de la Guerre.

M. Berteaux promit aussitôt son concours.

M. Delcassé, ministre de la Marine

MM. Monis, Berteaux et Constant se rendirent ensuite chez M. Delcassé où a eu lieu une conférence qui s'est prolongée de 10 h. 45 à minuit et demie.

M. Monis s'adressant à M. Delcassé lui dit : « Je viens vous demander de faire partie de la combinaison que je suis chargé de mettre sur pied, en vous offrant le ministère pour lequel vous avez travaillé depuis quatre ans.

» Je viens vous demander d'être ministre de la Marine. »

M. Delcassé accepta. On discuta alors sur les conditions politiques de la formation du nouveau ministère.

MM. Berteaux et Delcassé dirent qu'à leur sens il conviendrait que la nouvelle combinaison comptât MM. Caillaux et Cruppi. Ils ont ajouté que leur acceptation définitive dépendait de l'entrée de ces parlementaires dans la combinaison.

M. Monis ne fit aucune objection.

On se mit enfin d'accord sur tous les principaux points du programme à soumettre aux Chambres.

En sortant de chez M. Delcassé, M. Monis a déclaré aux journalistes : Je puis vous dire que j'ai l'acceptation formelle de M. Berteaux pour la Guerre et de M. Delcassé pour la Marine.

Je continuerai mes démarches demain avec la ferme espoir de pouvoir aboutir.

Et M. Berteaux ajouta : « La combinaison est à peu près faite. Le ministère sera lundi devant la Chambre. J'en ai la conviction absolue. »

Ce qu'on dit dans les milieux politiques

L'impression générale est qu'un ministère Monis, où entreraient tant de combistes, rencontrera à la Chambre une vive opposition.

Un député progressiste nous dit :

Il est assez rare que réussisse, en pareille matière, la première combinaison tentée ; cependant, le nom de M. Monis a été depuis l'ouverture de la crise et dès la première heure, prononcé avec tant de persistance, de divers côtés, qu'il pourrait bien aboutir ; c'était, hier, l'impression à la Chambre, et cette impression peut que se fortifier du fait de la collaboration qu'ont promise à M. Monis M. Berteaux et M. Delcassé, qui doivent, aux yeux des groupes radicaux, constituer nécessairement l'armature du futur Cabinet, quel qu'il soit.

L. C.

Au Sénat

Dès le premier jour de la crise ministérielle, M. Pelletan avait couru au Luxembourg. Il fut très entouré. Pressé de questions, l'ancien ministre de la Marine exerça sa verve contre les futurs Cabinets. Il ne ménagea ni M. Jean Dupuy ni M. Monis.

Les boutades de M. Camille Pelletan n'eurent aucun succès, car depuis quelques mois les sénateurs considéraient M. Monis comme le président du Conseil du lendemain, et, sitôt la succession de M. Briand ouverte, on avait pensé à l'ancien garde des sceaux pour le remplacer.

Sans doute tout le monde, même à gauche, n'approuvait pas pleinement cette solution, mais on l'envisageait comme devant réussir.

Hier, M. E. Constant, député de la Gironde, s'est établi dans la salle des conférences du Sénat, au centre d'un groupe, et pendant plusieurs heures il n'a cessé de célébrer les mérites de son compatriote M. Monis. Quand on a appelé le sénateur de la Gironde à l'Elysée, personne n'a été étonné ; seul M. Constant a manifesté quelque surprise ; il s'agissait, en effet, de savoir si cette convocation était consultative ou définitive.

En attendant le retour de M. Monis, on a beaucoup discuté, en se livrant au petit jeu des combinaisons.

La plupart des sénateurs soutenaient que le nouveau Cabinet ne pouvait comprendre aucun membre du ministère démissionnaire, et revendiquaient pour le Sénat quatre portefeuilles, soit la représentation proportionnelle.

« Si M. Fallières choisit M. Monis, le ministère peut être prêt en un tour de main », dit un sénateur.

« M. Monis a déjà choisi tous ses ministres », ajouta un autre.

Quand le sénateur de la Gironde revint au Sénat et eut fait part de son intention de choisir tout d'abord MM. Berteaux, Delcassé et Ribot, M. Limhilhac, dont il n'était pas question, vexé, déclara sentencieusement : « Ce sera un ministère polycéphale. »

Pendant ces journées de crise, les sénateurs attendaient M. Combes pour l'interroger, mais il n'est pas venu au Sénat.

Echos parlementaires

LES GRAISSES ALIMENTAIRES ET LES HUILES

La Commission des douanes a entendu les explications de M. Bouvillon, de Marseille, au sujet de l'importation des graisses alimentaires des Antilles, et de MM. Poi[illegible] et Bourgoin, sur les importations de huiles de mort[illegible] dans les mêmes possessions. Ces messieurs [illegible] ont insisté sur la nécessité de mettre en co[illegible] sérieuses décrets qui seront rendus avant le [illegible] de mars avec la [illegible] sur l'exportation des [illegible] et opérée dans l'intervalle du m[illegible] procédé se produire [illegible] entre la loi et le [illegible] à juillet une diver[illegible] décrets qui serait ru[illegible] pour le commerce [illegible] metropolitain.

La Commission a [illegible] entendu le rapport de M. Handos sur la propo[illegible] tion Le Rouzic tendant à décrever les sacs [illegible] de jute contenant des scories de déphosphor[illegible]. Il est probable que satisfaction sera don[illegible] à cette proposition, mais par la voie admi[illegible]nistrative.

La Commission de l'enseignement

La Commission de l'enseignement s'est réunie. Son président, après avoir rappelé qu'elle avait adopté, de la dernière séance, les premières lignes du texte de M. Bouffandeau, ainsi conçues :

« Des Commissions scolaires cantonales, composées du juge de paix, président, de l'inspecteur primaire, membre de droit... », le président a mis aux voix la suite du texte.

Les mots « que deux délégués cantonaux désignés par leurs collègues du canton... » ont été adoptés, après rejet des amendements de MM. de Montebello et Lefas, tendant à faire désigner au moins les délégués cantonaux.

La Commission a adopté ensuite les mots : « De deux instituteurs ou institutrices en exercice ou en retraite, désignés par leurs collègues du canton... »

Puis elle a ensuite adopté un amendement de M. Verlot, repris par MM. Groussau et Lefas, ainsi conçu : « Le maire ou l'adjoint de la commune intéressée avec voix consultative... »

Les derniers mots « avec voix consultative seulement » n'ont été adoptés que par 8 voix contre 7.

La Commission a repoussé ensuite divers amendements tendant à porter à quatre le nombre des pères ou mères de famille qui feront partie de la Commission scolaire cantonale, et à désigner deux d'entre eux dans la commune intéressée.

Elle a adopté le texte suivant :

« Deux pères ou mères d'enfants fréquentant l'école publique désignés par l'inspecteur d'Académie sur une liste dressée par les Conseils municipaux, à raison de deux par commune... »

M. Théodore Reinach a demandé que ces pères ou mères de famille fussent désignés par le sort sur la liste dressée par les Conseils municipaux. Il a fait observer que si l'on veut donner des représentants aux familles, on ne peut pas les faire choisir par l'inspecteur d'Académie. Son amendement a été repoussé par 7 voix contre 7, donc à égalité de voix.

La Commission s'est ensuite ajournée à vendredi.

La démission de M. Jonnart

M. Jonnart, en rentrant à Alger de sa propriété de Gouraya, a été interviewé par notre correspondant, auquel il a fait les déclarations suivantes sur sa mission en Algérie :

Je ne suis pas un fonctionnaire de carrière ; j'ai accepté en Algérie une mission déterminée que je crois avoir remplie. Le programme de travaux publics que j'ai formulé en arrivant à Alger est en bonne voie d'exécution. La colonie est en plein essor, son commerce général, qui ne dépassait pas 550 millions de francs à mon arrivée, a atteint dans l'année 1910 un milliard 73 millions de francs.

La situation de notre frontière marocaine est très éclaircie. J'ai conscience d'avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour améliorer le sort moral et matériel des indigènes. Je laisse cette population dans un bon état d'esprit ; elle m'a donné de touchants témoignages de sa confiance et de son attachement à la France au plus fort de la crise marocaine, et, ces temps derniers, en dépit des agitations pamphlétaires. Des institutions de prévoyance et d'assistance, que je me suis efforcé de développer en faveur de nos sujets musulmans, nous ont été empruntées, quelques-unes du moins, par la plupart des colonies et par la Tunisie.

D'énormes sacrifices ont été consentis pour l'enseignement public, la création de l'Université algérienne et d'un superbe institut Pasteur, le développement de l'enseignement secondaire et surtout de l'enseignement primaire, tant indigène qu'européen. Je puis dire que les intérêts moraux et intellectuels de ce grand pays ont été, comme ses intérêts matériels, l'objet de nos constantes préoccupations. Je crois avoir fait tout mon devoir et ma tâche a été laborieuse, souvent difficile.

Mais déjà de nouveaux problèmes se posent. Un nouveau programme se dessine et sollicite l'activité de l'administration algérienne.

Du moment où il ne me paraît pas possible de consacrer encore quelques années à l'Algérie, il vaut mieux que je n'amorce pas le nouveau programme et que le gouverneur qui devra en suivre l'application l'élabore et le discute sans plus attendre avec les assemblées algériennes.

Certes, je m'abandonne pas ma fonction sans un serrement de cœur. Les Algériens, européens et indigènes, m'ont témoigné tant d'affectueuse confiance et ont si bien compris avec quel dévouement je poursuivais mon œuvre, qu'ils garderont mon souvenir, je l'espère, et je les remercie encore, en les assurant qu'ils n'auront pas dans le Parlement d'ami plus sûr et plus convaincu, de défenseur plus énergique et plus dévoué.

M. Pichon a été chargé par la Commission d'étudier les incidents sur les affaires françaises et l'accord franco-canadien du récent désaveu américano-canadien.

Les menottes aux mains d'un journaliste

Hier, on a passé les menottes à un journaliste, pour le conduire du Dépôt à l'audience des flagrants délits, alors qu'il était poursuivi pour un délit d'opinion.

Ce journaliste est M. Maurice Pujo, qui n'a fait que protester avec violence contre un scandale reconnu par le ministère public.

S'il n'y eût pas eu de scandale, il n'y eût pas eu de délit.

Mais, sans entrer dans la discussion, nous ne voyons et ne voulons voir pour le moment que la violation de la loi, que l'outrage fait à la presse, et à notre tour nous protestons avec l'unanimité de nos confrères, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Les manifestants du Théâtre Français

Douze des manifestants arrêtés lundi soir sur la place du Théâtre-Français, ont comparu devant la 9e Chambre correctionnelle de la Seine.

Ce sont MM. Maurice Pujo, Pierre Arbellot du Repaire, de Baleine, Albert Cléret, François Rion, Gabriel Dobbe, Paul-Louis Guillot, Berthelet, Lancereaux, Druerre, Joseph Bureau et Mlle Godin.

La plupart ont réclamé le droit, consacré par la loi en matière de flagrant délit, de n'être jugés que dans trois jours, pour avoir le temps de préparer leur défense.

Seuls, M. Arbellot du Repaire et Mlle Godin ont été jugés tout de suite. Ils étaient accusés d'outrages aux agents.

Ils ont expliqué que les outrages qu'on leur reprochait n'étaient qu'une réponse à la brutalité des agents, qui les avaient frappés. Leur défenseur, Me Rousset du Caillaud, a ajouté qu'ils avaient été indignés de voir des agents malmener le drapeau tricolore.

M. le substitut Grazie a requis une condamnation en ces termes :

« Sur la désertion et sur la lettre de M. Bernstein à M. Urbain Gohier, il n'y a pas deux opinions possibles. Mais que cela puisse légitimer les troubles, les violences et les outrages reprochés aux prévenus, sur ce point non plus la divergence n'est pas possible. »

Et le tribunal condamna M. du Repaire à six jours de prison et Mlle Godin à 50 francs d'amende.

Pendant une suspension d'audience, et plus tard, à l'appel de son nom, M. Maurice Pujo protesta contre les brutalités dont il avait été l'objet de la part des agents.

Les obsèques du général Brun à Marmande

Marmande, 1er mars. — Le corps du général Brun est arrivé de Paris, via Bordeaux, à 9 heures. Il a été reçu à la gare par M. Dupré, préfet de Lot-et-Garonne ; le général Piagnol, commandant le 17e corps d'armée, entouré des généraux Ninous, Vallon, Bruno, Wetzel, Janson et Massenet, par le recteur de l'Académie de Bordeaux, le premier président et le procureur général près la Cour d'appel d'Agen ; M. Courret, maire de la ville, assiste du Conseil municipal, par les corps constitués et les délégués des diverses municipalités du département, par les députés et sénateurs en tête desquels on remarquait M. Georges Leygues.

Les honneurs militaires ont été rendus par le bataillon du 70e de ligne caserné à Marmande.

A 9 h. 1/2, le cortège est parti pour l'église ; le deuil était conduit par M. Jean Brun. En tête des assistants venait M. Jean Lanes, gendre du président de la République.

Une foule considérable était massée sur les quais de la gare et le long des rues où a passé le cortège.

La cérémonie religieuse a pris fin à 11 h. ¼. Le corps a été conduit alors au cimetière, où des discours ont été prononcés par le maire et par le général Piagnol.

Toute la population de la ville s'est associée à la cérémonie funèbre.

Après les deux discours du maire de Marmande et du général commandant le 17e corps d'armée, ont également pris la parole MM. Georges Leygues, député de Villeneuve-sur-Lot, et M. Dauzon, ancien député, président du Conseil général de Lot-et-Garonne.

Mgr Marty à Montpellier

De passage à Montpellier, Mgr Marty a donné, en l'église Notre-Dame des Tables, une très intéressante conférence en faveur de l'association de Notre-Dame de Salut que préside Mme la comtesse de Fontanges.

« En Jésus-Christ seul, a-t-il dit, c'est-à-dire dans sa grâce, dans son Evangile, dans son Eglise, dans ses sacrements et sa morale, la France de nos jours, comme les peuples anciens, trouvera son salut ; par lui seul, elle redevendra la nation où règne la vertu et qu'peut défier toutes les épreuves. »

L'orateur a conclu en félicitant les membres de l'œuvre de Notre-Dame de Salut du zèle qu'ils déploient pour faire pénétrer par tous les moyens d'un apostolat intelligent et actif la connaissance et l'amour du divin Sauveur, l'idée du salut partout.

Protestation de Mgr Marbeau

Meaux 1er mars. — Mgr Marbeau, évêque de Meaux, a déposé aujourd'hui à la mairie une protestation contre le projet de désaffectation de l'évêché de Bossuet.

Ce document signale, entre autres considérations, qu'un arrangement en vue de la location de l'évêché aurait pu « assurer avantageusement la conservation d'un monument plein de grands souvenirs qui honorent la France »..

Sont attribués...

Le *Journal Officiel* publie une série de décrets consommant la spoliation de Fabriques ou Menses des départements suivants : Haute-Saône, Seine, Saône-et-Loire, Yonne.

Les ventes à découvert dans l'affaire Rochette

La Commission d'enquête parlementaire avait constaté, on s'en souvient sans doute, que de nombreuses ventes à découvert des valeurs Rochette avaient eu lieu dans les journées qui précédèrent l'arrestation de ce banquier.

On prétendait que ces ventes étaient la conséquence d'indiscrétions de personnages au courant par leurs fonctions de l'ordre d'arrestation.

Une instruction avait été ouverte par M. le juge Drioux pour rechercher le ou les auteurs de cette violation du secret professionnel.

Elle vient de se terminer par une ordonnance de non-lieu.

Les ventes à découvert n'auraient pas été, paraît-il, la conséquence d'une indiscrétion.

Les « gens de Bourse » auraient vendu à découvert les valeurs émises par Rochette bien longtemps avant l'arrestation de celui-ci, persuadés qu'ils étaient qu'il allait « sauter ».

On aurait même trouvé, parmi les vendeurs à découvert, des démarcheurs de Rochette qui auraient, ainsi, spéculé sur le krach de leur patron.

DANS LES ACADÉMIES

La vaccination antityphique

Depuis plus d'un an, l'Académie de médecine s'occupe de la vaccination antityphique.

De nombreuses discussions ont mis aux prises les partisans de cette vaccination et ceux qui lui refusent toute efficacité.

Finalement, les conclusions de la Commission ont été adoptées. Elles sont ainsi rédigées :

« Il y a lieu de recommander l'emploi facultatif de la vaccination antityphique comme un moyen rationnel et pratique de diminuer la fréquence de la fièvre typhoïde en France et dans les colonies. »

Çà et là

Morts d'hier

M. André Aucoc, orfèvre joaillier, chevalier de la Légion d'honneur, frère du conseiller municipal de Paris. — M. Guillaume Gunzert, ancien président du tribunal, conseiller d'Etat, vice-président de la Délégation d'Alsace-Lorraine, président du Conseil général de la Basse-Alsace, 77 ans, à Strasbourg.

Les millionnaires en France

D'après une statistique successorale, les millionnaires se répartissent ainsi dans notre pays :

Il y aurait en France 12 378 individus ayant de un à deux millions de fortune ; 5 005 de deux à cinq millions ; 1 318 de cinq à dix millions ; 339 de dix à cinquante millions ; 38 ayant cinquante millions et plus.

En l'honneur du bon roi René

Un Comité va se constituer en vue d'organiser en Anjou et en Provence de grandes fêtes pour célébrer la mémoire du roi René.

Les fêtes commenceraient à Angers par la reconstitution du cortège du roi René et par des représentations en plein air et se terminant à Tarascon et à Aix.

Une bonne nouvelle

Nous apprenons avec plaisir qu'on prépare à Hal une nouvelle série de représentations du « Marie's Leven » (la vie de la Sainte Vierge).

Nos lecteurs n'ignorent pas le brillant succès que valut, l'été dernier, à la cité de la Vierge ce pieux théâtre des Mystères. On accourut en foule, non seulement de tous les coins du pays, mais encore de l'étranger, pour applaudir l'exquise musique de M. Moortgat, le remarquable poème de l'abbé Walgrave, le talent d'acteurs consommés.

Échos de partout

Du 21 au 28 février, les Caisses d'épargne ont reçu 8 513 289 fr. 54 et remboursé 6 065 926 fr. 67, soit un excédent de versements de 2 487 363 fr. 87.

Les épreuves du concours d'admission à l'Ecole centrale des arts et manufactures commenceront le 7 juin. La clôture du registre d'inscription aura lieu le 20 mai.

Les épreuves écrites du concours d'admission à l'Institut national agronomique auront lieu les 1er, 2 et 3 juin ; celles du concours d'admission aux écoles nationales d'agriculture de Grignon, Rennes et Montpellier, auront lieu les 26, 27 et 28 juin.

M. Joseph Chamberlain est arrivé hier soir à Cannes.

Ce soir, le corps du maréchal des logis Hyver, tué au Maroc, arrivera à Montbard, son pays natal, où des obsèques solennelles auront lieu aux frais de la ville.

Le Conseil fédéral suisse a approuvé, sous quelques réserves, le projet général de construction de la Compagnie des Alpes bernoises, Berne-Lœtschberg-Simplon, pour la ligne à voie normale Moutier-Longeau.

Prochainement paraîtra sous le titre « la Bataille », un quotidien syndicaliste dont les premières actions en été souscrites par des organisations ou par des nombreux adhérents à la C. G. T.

Ce journal se propose de mettre au premier plan les événements de la lutte économique ; il écartera résolument de sa rédaction toutes les préoccupations politiques.

L'assemblée générale de l'Association antimaçonnique de France est fixée au lundi 24 avril. Elle sera présidée par S. Em. le cardinal Luçon.

Les restes d'une tour d'environ 2 30 de diamètre et ceux d'un enclos mur d'enceinte viennent d'être découverts au nord du village d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or).

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Unt. 7 ans et 7 quarantaines, 6 juin 1922

Mme d'Abbadie de Barrau, 85 ans, à Castex (Gers). — Mme Marguerite Le Couteulx, née de Pinteville de Cernon, 75 ans, à Amiens. — Mlle Hévin, directrice de l'hôpital d'Etrelles (Ille-et-Vilaine), 72 ans. — Mme Vve Liffort, mère de M. le curé doyen de Bussière-Badil (Dordogne). — A Limoges, M. Henri Malabard, chanoine honoraire, ancien aumônier du pensionnat Saint-Joseph, 50 ans. — Mme de Mortal, à Villars-Dompierre (Côte-d'Or), 91 ans. — Mme Vve Colombelle, lectrice assidue de la *Croix*, 85 ans, à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (Loiret). — Mme Antoinette Mettrier, née Charlotte, très ancienne lectrice, à Dijon. — Une abonnée, mère de 7 enfants, à Taillefontaine (Aisne). — Mme Aubin Boulonnex, née Françoise de Fournel, 86 ans, à Bouzic (Dordogne). — M. René Josiau, à Angers, 75 ans, pèlerin de Jérusalem en 1893.

RECOMMANDATION

Une malade.

Informations du soir

La crise ministérielle

Troisième journée

A 10 h. 1/2, ce matin, M. Monis s'est rendu à l'Elysée et a rendu compte au président de la République de l'état de ses négociations pour la formation du nouveau Cabinet.

M. Monis ne quittait l'Elysée qu'à 11 h. 1/2.

M. Caillaux aux Finances

En quittant l'Elysée, M. Monis a été offrir à M. Caillaux le portefeuille des finances. M. Caillaux a accepté.

Refus de M. Ribot

Dans l'entretien que M. Monis a eu avec le président de la République, il a annoncé qu'il avait vu M. Ribot dans la matinée, et qu'il l'avait pressenti pour le ministère des Affaires étrangères.

M. Ribot a décliné formellement l'offre qui lui était faite.

M. Poincaré refuse

A la suite du refus de M. Ribot d'accepter le portefeuille des Affaires étrangères, M. Monis s'est rendu près de M. Poincaré et l'a prié d'accepter ce poste.

M. Poincaré a subordonné son acceptation au choix qui serait fait du ministre des Finances. On dit, à 2 heures, que M. Poincaré apprenant que M. Caillaux était désigné pour ce dernier portefeuille, aurait fait savoir à M. Monis qu'il refusait d'entrer dans sa combinaison.

M. Monis a eu une nouvelle entrevue à 3 heures avec M. Poincaré. Après une courte conversation, M. Poincaré a refusé définitivement.

M. Poincaré avait spécifié que son acceptation d'entrer dans la combinaison Monis était subordonnée à l'entrée de M. Millerand dans le Cabinet.

Ce sera pour moi le gage, avait-il dit, que le nouveau ministère ne fera pas de politique combiste.

M. Monis ayant refusé d'accepter M. Millerand et n'ayant pas voulu prendre l'engagement de ne pas faire de politique combiste, M. Poincaré a refusé définitivement de faire partie du nouveau ministère.

*

D'autre part, on annonce que M. Lebrun aurait lui aussi refusé de suivre la politique de M. Monis et se serait retiré.

*

M. René Renoult serait proposé pour le ministère de l'Agriculture en concurrence avec M. Massé, à la place de M. Fernand David.

M. de Selves refuse d'être ministre

A 4 heures, M. Monis s'est rendu à la Préfecture de la Seine pour offrir à M. de Selves, le portefeuille des Affaires étrangères.

Courtoisement, le préfet de la Seine a refusé l'honneur qui lui était fait.

M. de Selves avait déjà été pressenti dans la matinée et avait presque accepté l'offre qui lui était faite. Ce n'est qu'en apprenant la composition du Cabinet en formation, qu'il s'est décidé à refuser son concours à M. Monis.

Difficultés

Devant les difficultés éprouvées à trouver un ministre des Affaires étrangères et d'attribuer les portefeuilles aux hommes politiques choisi par M. Monis, la réunion qui devait avoir lieu à 4 heures a été contremandée. Elle aura lieu dans la soirée.

M. Monis continue ses démarches.

La dernière liste

Au cas où M. Monis réussirait à former son cabinet, voici la liste qui aurait le plus de chances d'être vrai :

Présidence du Conseil et intérieur. — M. Monis.
Guerre. — M. Berteaux.
Marine. — M. Delcassé.
Finances. — M. Caillaux.
Instruction publique. — M. Steeg.
Travail. — M. Paul Boncour.
Colonies. — M. Violette.
Commerce. — Dron ou Sibille.
Agriculture. — René Renoult ou Massé.
Justice. — M. Jeanneney ou Cruppi.
Travaux publics. — X.
Affaires étrangères. — X.
Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Emile Constant.
Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts : Dujardin-Beaumetz.

Mais M. Monis réussira-t-il ? Tout dépendra du choix de son ministre des Affaires étrangères.

*

Il avait été formellement question de placer M. Malvy au sous-secrétariat des Finances, mais M. Caillaux a refusé d'une façon absolue d'avoir un sous-secrétaire d'Etat.

On se demande donc maintenant où l'on pourrait bien caser le tombeur de M. Briand.

M. Delcassé s'est rendu ce matin au ministère de la Marine où il a eu une conversation des plus cordiales avec l'amiral Boué de Lapeyrère.

L'AGITATION AU QUARTIER LATIN

Le cours du professeur Wahl s'est ouvert, dans le grand calme, à 9 h. 45 et s'est terminé à 10 h. 45. Quelques manifestations sans importance se sont produites à la sortie.

Saint-Pétersbourg, 1er mars. — Le gouvernement a déposé à la Douma un projet de loi sur l'importation en Russie, avec la franchise des droits, des aéroplanes, objets et appareils d'aviation.

L'ESPAGNE ET LE VATICAN

De notre correspondant romain, le 1er mars.

Plusieurs journaux ont publié des nouvelles inexactes concernant la réponse donnée par le Saint-Siège aux récentes ouvertures du gouvernement espagnol.

Il est de fait que le gouvernement espagnol a récemment exprimé le désir de rouvrir les négociations interrompues à la suite de l'approbation de la loi du cadenas, touchant la réduction des Ordres religieux et des Congrégations et l'interprétation des articles 29 et 30 du Concordat.

Le gouvernement espagnol déclarait en même temps que, touchant à la loi des associations, il était prêt à entendre les observations du Saint-Siège, lorsque le projet relatif à cette loi aurait été présenté aux Cortès. Il excluait ainsi les négociations proprement dites.

Dans sa réponse, le Saint-Siège observait d'abord, comme remarques préliminaires, que les Ordres religieux et Congrégations se rangent parmi les matières essentiellement ecclésiastiques, et qu'en outre, le ont été, en Espagne, expressément visés dans le Concordat, qui est aussi loi de l'Etat ; que l'article 45 du Concordat lui-même exige explicitement, en cas de difficultés, des négociations entre le Souverain Pontife et le roi, pour aboutir à une entente amicale ; que, par conséquent, le Saint-Siège ne considérait ni conforme à sa dignité, ni expédient que le gouvernement espagnol entendît seulement le consulter, sans supposer la nécessité d'un accord.

Sous le bénéfice de ces observations, le Saint-Siège déclara que pour donner une nouvelle preuve de son désir de concorde, et nonobstant le vote de la loi du cadenas, il consentirait à reprendre les négociations aux conditions suivantes :

1° Que les nouvelles négociations sur les Ordres religieux et les Congrégations aient pour point de départ les dispositions du Concordat et les principes du droit canon, conformément d'ailleurs à l'article 43 du Concordat, en sorte qu'aucune modification de la situation juridique actuelle des Ordres religieux et des Congrégations ne soit introduite sans accord préalable avec le Saint-Siège.

2° Que, par une conséquence logique, les négociations s'étendent à cette partie de la loi projetée sur les associations qui intéresse les associations religieuses.

3° Que, durant les négociations, le gouvernement espagnol s'abstienne d'édicter des dispositions qui puissent préverser le résultat des négociations, elles-mêmes ou leur préjudicier.

Telles sont les véritables conditions assignées par le Saint-Siège à la reprise des négociations.

LES MARNEURS DE BERVILLE SONT RETIRÉS VIVANTS

Rouen, 1er mars. — Les marneurs ensevelis à Berville ont été retirés vivants de la marnière. Ils sont restés cinq jours sans boire ni manger, dans l'obscurité.

L'ASSASSINAT D'UN ALLEMAND A DUNKERQUE

Valenciennes, 1er mars. — Ce matin, à 7 heures, le commissaire spécial de la gare de Valenciennes a arrêté Otto Juetz, sujet allemand, qui assassina son compagnon Wilhem Schutz sur la Cordobe.

L'assassin a fait des aveux.

ODIEUX SACRILÈGE

Saumur, 1er mars. — De notre correspondant particulier :

Dans l'église de Notre-Dame, à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), a été commis un odieux sacrilège : le 28 février, le curé de la paroisse, venant dire sa messe, a trouvé le tabernacle forcé, les ciboires et la custode emportés avec les Hosties. Un homme et une femme ont été vus sortant de l'église avec un paquet volumineux.

M. DRUMONT VICTIME D'UN ACCIDENT

M. Drumont, directeur de la *Libre Parole*, a été cette nuit victime d'un accident, qui, espère-t-on, n'aura pas de suites graves.

Vers minuit et demi, ayant terminé son travail, il venait d'éteindre l'électricité et quittait son cabinet pour passer dans sa chambre à coucher. Trompé par l'obscurité, il s'orienta mal dans l'antichambre, et au lieu d'ouvrir la porte de sa chambre, il ouvrit la porte donnant sur le palier. Il fit ainsi quelques pas sur le tapis. Soudain, le pied lui manqua, et il tomba dans l'escalier.

Des domestiques accoururent au bruit, relevèrent M. Drumont, qui n'avait pas perdu connaissance, et le transportèrent sur son lit.

Les médecins appelés à lui donner des soins n'ont pas constaté de fracture, mais de sérieuses contusions sur tout le corps.

TERRIBLE ACCIDENT

Evreux, 1er mars. — En courant pour ne pas manquer le train qu'il devait prendre en gare de Chambray, Jules Willemyns, berger à La Croix-Saint-Leufroy, est tombé sur la voie à un passage à niveau, et a eu le pied gauche coupé par le train arrivant au même instant.

Il est mort peu après.

ACCIDENT MORTEL D'ESCRIME

Nantes, 1er mars. — Ce matin, le maître d'armes Carrichon faisait un assaut à l'épée avec un amateur quand la lame de ce dernier se brisa et pénétra de part en part le professeur qui tomba mort. M. Carrichon laisse une femme et deux enfants.

M. GOUDE ET LA « DÉPÊCHE DE BREST »

M. Goude, député socialiste de Brest, poursuivait aujourd'hui, devant la 9e Chambre correctionnelle de la Seine, la *Dépêche de Brest* pour injure et diffamation.

Le tribunal a écarté le délit d'injure estimant que les articles incriminés avaient pour but de renseigner le corps électoral et qu'au surplus ils avaient été provoqués par M. Goude.

Retenant seulement un fait diffamatoire, le tribunal a condamné la *Dépêche de Brest* à 16 francs d'amende et à 100 francs de dommages-intérêts.

M. Goude réclamait 50 000 francs et dix insertions. Aucune insertion n'a été ordonnée.

*

Fille de Chouans

— Bon, voilà-nous là. Nous sommes encore tranquilles pour un moment, les gars ne rentrent pas avant une heure d'ici, avec un temps pareil.

Ninon s'éloigna discrètement, tandis que l'aïeul prenait place sur son grand fauteuil de paille, dans une embrasure de fenêtre. En face de lui s'assit sa bru, et, près d'elle, Alexandre, qui avait peine à dissimuler un certain embarras.

— Alors, garçon, il s'agit de ?...

— De mariage, grand-père.

Toujours M. Bordès avait tenu à ce que son petite-enfant atteignît droit au but, et Alexandre, qui savait volontiers aimé les lignes courbes, savait qu'il était inutile d'en essayer avec son aïeul.

— Bon, c'est de ton âge... Tu as trouvé quelqu'un à Paris ?

— Oui, grand-père... Une jeune fille très intelligente, très sérieuse, bonne ménagère, pourvue d'une jolie dot.

— La famille ?

Les paupières d'Alexandre, très longues et très basques, eurent un léger battement.

— Excellente... Le père est un ancien sous-préfet, la mère est fille d'un magistrat.

— Sont-ils dans nos idées ?

— Dans « vos » idées... Non, pas tout à fait, grand-père.

Une même inquiétude s'exprima sur la physionomie de l'aïeul et de la mère.

— Ce qui veut dire ? interrogea brièvement M. Bordès.

— Eh bien ! grand-père, ils ont, en matière politique, des opinions que vous qualifiez d'avancées... et, quant à la religion, leurs principes sont... très larges, comme il convient à des cerveaux intelligents.

— Comme il convient à... Ah ! ça, nous gouailleries-tu comme des brutes ?

Le vieillard redressait son buste vigoureux, et ses yeux foncés, où s'allumait une flamme de stupéfaction et de colère, se posaient sur le visage embarrassé d'Alexandre, qui regrettait déjà sa phrase malencontreuse.

— Grand-père... Vous savez bien que je n'ai pas idée de pareille chose... Je voulais dire seulement...

— C'est bon, je n'ai pas besoin de tes explications ! interrompit brusquement M. Bordès. Ce que tu viens de dire est le fond de ta pensée. Alexandre Bordès, le descendant d'une vieille race de catholiques, le petit-fils des chouans qui s'en allaient au combat le chapelet à la main, a rejeté toutes les croyances de son enfance. Je m'en doutais déjà, maintenant j'en suis certain.

A son tour, Alexandre se redressa, le regard dur, plein de défi.

— Eh bien ! ne suis-je pas libre ?

— Oui, tu es libre, comme je le suis aussi, moi, de te dire toute ma pensée. Si tu as rejeté loin de toi la religion de tes pères, c'est que ses préceptes de haute morale te gênaient, c'est que tu veux louvoyer, peut-être, vers nos adversaires, les ennemis du Christ et de sa loi, car tu es comme tous ceux qui abandonnent leurs croyances, soi-disant parce qu'ils ne peuvent plus admettre ceci ou cela, mais qui se gardent bien d'étudier ce point où, selon eux, vient se briser leur foi, ni d'en référer à plus instruit qu'eux pour s'éclairer. S'éclairer ! Non, non, ils préfèrent la nuit dans leur conscience, pour pouvoir mieux en étouffer les reproches.

Le vieillard s'était animé, ses joues ridées et brunies se teintaient de rouge.

Devant lui, Alexandre, les traits durcis, paraissait comprimer avec peine une sourde colère. Mme Bordès, toute pâle, regardait son fils avec des yeux désolés.

— Alexandre réfléchira... Il verra bientôt qu'il a eu tort, et retrouvera toutes ses croyances, dit-elle doucement.

Le jeune homme eut une sorte de ricanement.

— Ne comptez pas trop sur ça, maman. Je suis de mon temps et je ne veux pas m'embarrasser de préjugés d'un autre âge. Je me trouve, du reste, tout à fait d'accord sur ce point avec celui que j'espère appeler bientôt mon beau-père.

— Tout n'est bien ! dit M. Bordès avec une ironie qui voilait mal l'altération de sa voix. Et qui est ce personnage ?

Alexandre eut une seconde d'hésitation... Puis tout à coup, d'un ton de défi, il lança :

— C'est M. Bardonnier.

L'aïeul eut un brusque soubresaut.

— Bardonnier ?... Un parent de Firmin Bardonnier, le député ?

— Non, non, lui-même, grand-père. Un homme charmant, l'amabilité même, et si intelligent, si...

Il s'interrompit. Son grand-père venait de lui saisir le poignet entre ses doigts devenus glacés, et, en dépit de son assurance, le jeune homme frémit un peu sous le regard indigné qui l'enveloppait.

— Ah ! c'est « ça » que tu veux pour beau-père ! Le pire sectaire, peut-être, parmi tous ceux qui s'acharnent sur notre pauvre France, sur notre chère religion, l'apologiste de l'homme au « drapeau sur le fumier », un être qui a tripoté dans toutes les affaires louches de ces dernières années ! l'ignoble, le méprisable Bardonnier ! Et tu oses venir me dire cela !

Tout le grand corps robuste du vieillard tremblait... Et la mère, les mains jointes, les joues livides, frémissait de tous ses membres.

Très pâle, un peu écrasé d'abord par la véhémente indignation de son aïeul, Alexandre se ressaisit tout à coup. Redressant la tête avec arrogance, il dit sèchement :

— Nous ne voyons pas les choses au même point de vue, grand-père. Certes, ce n'est point dire que j'adopte toutes les idées de Bardonnier. Mais ce n'est pas lui que j'épouse.... D'ailleurs, l'opposition l'a odieusement calomnié. Toutes ces histoires de chantage, de pots-de-vin, de protection accordée à des affaires malhonnêtes sont des mensonges...

— Tais-toi, je te défends de prendre devant moi le parti de cette canaille ! Et qu'il ne soit plus question de cela, n'est-ce pas ? Si changées que soient certaines de tes idées, je veux croire que tu as gardé un suffisant sentiment de l'honneur pour comprendre qu'il est impossible de faire entrer dans notre famille la fille de cet homme.

— Vous vous trompez, grand-père, car je ne suis pas si intransigeant que vous, j'admets fort bien que chacun ait ses opinions, et il m'importera peu que mon beau-père ait telles idées, tels principes qui ne cadrent peut-être pas tout à fait avec les miens. Lui aussi fait un sacrifice en acceptant de s'allier à une famille telle que la nôtre, si connue pour son intolérance religieuse, pour ses opinions monarchistes, pour ses idées rétrogrades en toutes choses.

M. Bordès se leva brusquement.

— Assez !... Tu es